

Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la séance du conseil communautaire qui aura lieu **jeudi 25 juin 2026 à 19 heures à la salle des fêtes de Foncegrive.**

ORDRE DU JOUR

1. GOUVERNANCE

- 1.1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 05 mai 2026,

2. FINANCES

- 2.1. Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2026,
2.2. Maison Médicale : Reconduction de la suspension de la révision des loyers,

3. PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

- 3.1. Mise à jour du Règlement Intérieur,

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Mise à jour du tableau des effectifs : Modification de la délibération 25D12-69 suite à une erreur matérielle,
4.2. Désignation du référent déontologue des Élus : Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Côte-d'Or (CDG21)

5. MOBILITÉ

- 5.1. Charte du SERM du Dijonnais (Service Express Régional Métropolitain) : Autorisation de signature par le Président,

6. DIVERS

- 6.1. Point sur SOS Médecin,
6.2. Point sur la rencontre avec le Sous-Préfet le 03 juin 2026,
6.3. Point sur les schémas directeurs des réseaux d'eaux,
6.4. Point sur les travaux de toitures de la Maison Médicale,
6.5. Point sur les travaux du Centre de Loisirs de Selongey : Contentieux avec une entreprise,
6.6. Information sur la Taxe sur les Logements Vacants (TLV),
6.7. Information sur la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale),
6.8. Présentation des actions « Animation Numérique »,
6.9. Agenda
6.10. Sujets divers

Le président,

Serge BAVARD

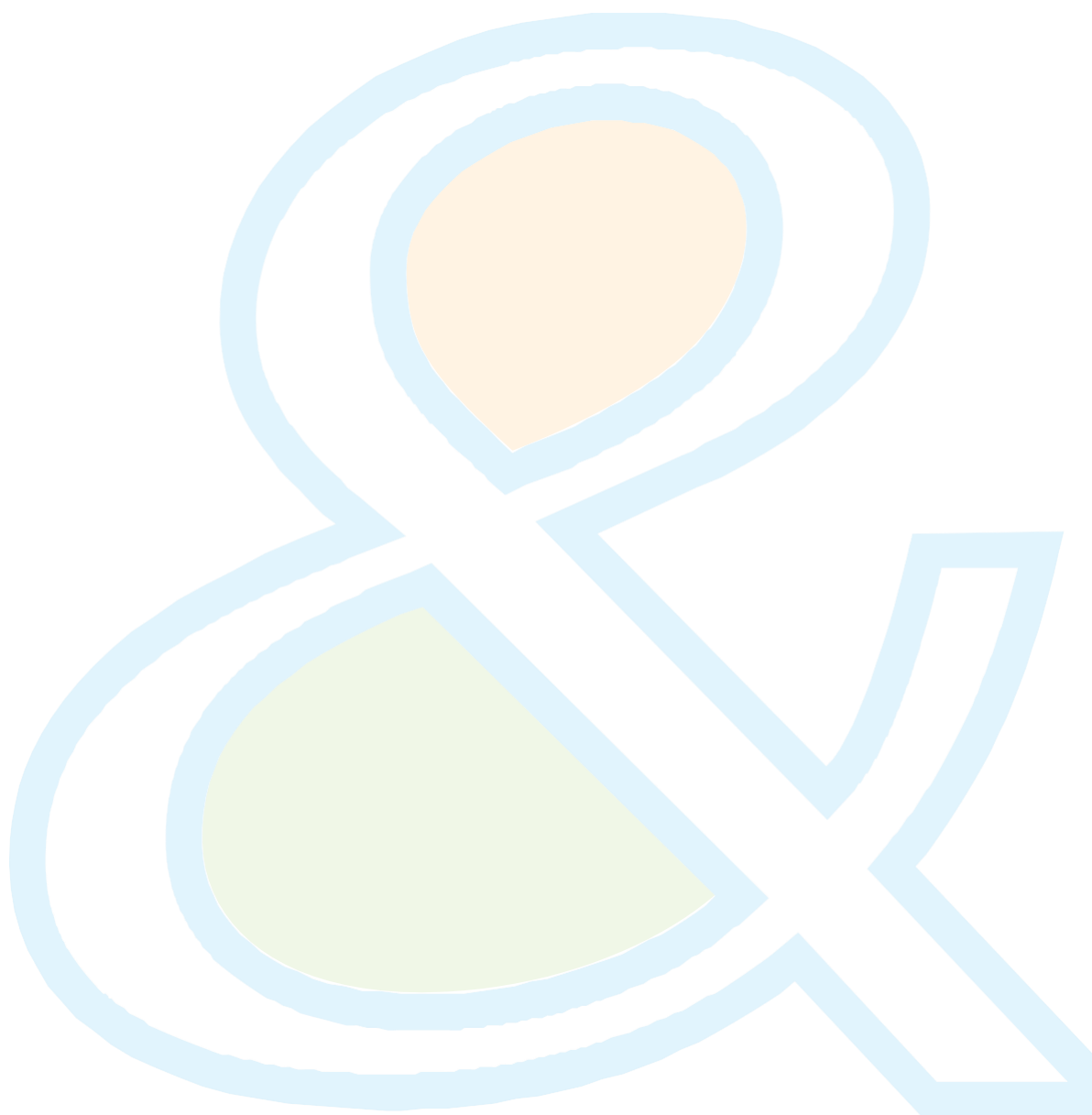


Le document préparatoire à cette réunion est joint à la présente convocation

En cas d'absence :

Pour les Communes ne disposant que d'un seul Conseiller Communautaire, le Conseiller Communautaire suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant, en cas d'absence du Conseiller titulaire. Ce dernier doit en aviser le Président de la Communauté de Communes en amont.

Un Conseiller Communautaire empêché d'assister à une séance peut donner à un Conseiller Communautaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (Selon modèle joint). Un Conseiller Communautaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.



Communauté de communes Tille et Venelle - Porte de Bourgogne

20 rue de la Patenée - 21260 Selongey • 03.80.75.51.11 • bonjour@tille-venelle.fr

Siret : 20007091000068 - APE : 8411Z